

**CONSEIL DU 7 JUIN 2018**  
**SALLE DES FÊTES – OLLIERGUES**  
**Compte-Rendu**

M. le Président remercie Madame la Sous-préfète pour sa présence, et la Municipalité d'Olliergues d'avoir bien voulu recevoir le conseil communautaire.

M. Jacques Pouget est désigné secrétaire de séance.

M. le Président constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance.

Il fait approuver les comptes rendus des conseils du 30 mars et du 12 avril qui le sont à l'unanimité. Il précise que l'erreur concernant le vote de Daniel Barrier au sujet du taux de CFE a bien été corrigée.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Comptes rendus des décisions**

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- Harmonisation règlement des médiathèques ALF
- Tarifs photocopies et impressions
- ALSH Fournols - tarifs de séjours activités accessoires
- CT Dore Moyenne - dem de sub actions de communication
- Tarifs loyers du gîte et foyer scolaire des Pradeaux
- Culture - renouvellement d'adhésions GRAHLH, ABLF, sur les pas de Gaspard
- Tarifs location de la Gare de l'Utopie
- APN - attribution de marché achat d'une remorque
- APN - attribution de marché achat de VTT
- Attrib. de marché : fourniture de conteneurs et accessoire service déchets
- Révision du bail de la Gendarmerie de Saint-Amant RS
- Tarifs de mise à disposition du matériel de voirie
- Mise à disposition à titre gratuit de véhicules (associations à caractère social)
- Mise à disposition à titre onéreux de véhicules (associations et autres)
- Annulation de l'attribution de marché "révision du PLU d'Ambert"
- Achat matériel du Multiple Rural de Saillant
- Tarification des locaux et des charges du gîte d'entreprises de Dore l'Eglise
- Piscine d'Ambert - Avenant n°2 Mission de coordination sécurité et protection de la santé et de contrôle technique de construction
- CT Dore Moyenne - dem de sub effacement et valorisation plan d'eau Vollore Montagne
- CT Dore Moyenne - restauration zone humide de Marat
- CT Dore Amont - dem de sub action piétinement bovin et recul résineux
- CT Dore Amont - dem de sub restauration ripisylve et gestion embâcles

- PLUi du Pays d'Olliergues - avenant n°1
- Piscine d'Ambert - avenant n° lots 1-3-4-5-6-7-9-16 marchés de travaux
- Bâtiment rue Anna Rodier - demande de sub DSIL
- Pradeaux - DSIL - Réhabilitation salles annexes et aménagement extérieurs
- Pradeaux - DSIL - Réhabilitation du gîte
- Réseau de chaleur du Pré de Monsieur - avenant lots 1 et 3
- APN - Vente de VTT
- Mise à disposition d'un bâtiment pour logement temporaire à Cunlhat
- Baux commerciaux

Gérard Cornou pose la question suivante : « en ce qui concerne la mise à disposition des véhicules ALF aux associations, comment les services feront ils la distinction entre ce qui est social et ce qui ne l'est pas ? Ne faudrait-il pas ajouter une restriction pour que le véhicule ne soit pas utilisé à des fins commerciales ? ».

M. le Président répond que l'objet de l'association doit relever des services aux personnes afin que la mise à disposition ne se fasse pas à titre onéreux, et qu'il va de soi que l'utilisation qui en sera faite ne doit pas l'être à des fins commerciales.

Pas d'autres remarques.

### **Décision Modificative n°1**

Cf. délibération n°56

Unanimité.

M. le Président explique que cette Décision Modificative s'est avérée nécessaire, suite à l'opportunité, offerte à ALF de remettre en service le Multiple rural de Saillant. Deux repreneurs vont relancer l'activité mais sous une autre forme : bar, restauration, point tabac, point poste, et ventes de produits locaux. Il a fallu par conséquent procéder à des réaménagements, pris en charge pour partie par les deux futurs repreneurs. Il reste à charge d'ALF 48 000 €, et cette somme sera prélevée sur le budget d'un programme qui ne sera pas lancé en 2018, mais plutôt en 2019 : la station-service de Marat.

M. Le Président demande à Daniel Forestier, Vice-Président en charge de l'économie, de faire un rapide point sur le sujet des Multiples Ruraux.

Daniel Forestier explique que les solutions pour faire vivre les Multiples ruraux sont élaborées en concertation avec les maires. Le Multiple rural de La Chaulme fonctionne de manière relativement satisfaisante. Celui de Bertignat fait l'objet d'une campagne de communication afin de trouver un repreneur. Au Brugeron, l'activité de boulangerie est reprise, de même que les tournées sur les bourgs environnants. Des travaux d'aménagements vont être effectués sur le Multiple de Sainte Catherine du Fraisse, et des solutions ont été trouvées pour pallier les retards de perception de loyers. Le local de « La Cave » de Sauvessanges, du fait du départ du gérant, redevient disponible. Une visite va être planifiée prochainement. En ce qui concerne l'auberge de La Forie, un contact est établi avec les nouveaux exploitants des salaisons Bernard, qui se montrent intéressés pour faire revivre ce Multiple. Ils sont actuellement à la recherche d'un cuisiner.

Arnaud Provenchère revient sur la DM proposée : il rappelle que la totalité des sommes nécessaires n'avaient pas été affectées à l'opération de la station-service de Marat, afin que les travaux de terrassement puissent débuter dès 2018. Faut-il conclure qu'il n'y aura aucuns travaux en 2018 ?

M. le Président répond que ce programme nécessite encore des travaux préparatoires car la rencontre qui a eu lieu récemment avec la Division des Routes montre que le positionnement voulu initialement ne convient pas et n'est pas conforme aux règles de sécurité de la CD 906. Cela nécessite donc de nouveaux levés topographiques et surtout de nouvelles estimations financières. L'année 2018 sera donc mise à profit pour parfaire la définition du projet avant de lancer la consultation. Par conséquent la DM ne remet nullement en cause l'opération, d'autant que des subventions ont déjà été obtenues.

Il rappelle toutefois à l'assemblée que le budget prévisionnel 2018, voté lors du dernier conseil, oblige à envisager un lissage dans le temps des projets d'ALF, et que la station-service de Marat interviendra sans doute dans une seconde phase.

### **RH – Règlement de formation d'ALF**

Cf. délibération n°57.

Unanimité.

### **RH – plan de formation**

Cf. délibération n°58

Unanimité.

### **RH – Prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation**

Cf. délibération n°59

Unanimité.

### **RH – Règlement intérieur ALF**

Cf. délibération n°59-B

Unanimité.

### **RH – Modification du tableau des effectifs : EHPAD d'Olliergues**

Cf. délibération n°60

Unanimité.

M. le Président précise que ce projet de délibération concerne la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif. Il s'est avéré, suite à l'audit effectué sur l'EHPAD d'Olliergues, que les besoins ne se situaient pas au plan technique, mais bien au niveau administratif. Cette transformation n'aura aucune incidence financière sur le budget.

Arnaud Provenchère demande si le poste d'adjoint technique avait été pourvu ?

M. le Président répond que non ; le poste avait été créé car un besoin avait été identifié dans la structure de l'EHPAD, et suite à l'audit, il avait été affiné, et il se situait au plan administratif.

Arnaud Provenchère en conclut que cela n'enlève pas d'heures au personnel soignant, et aux résidents.

Madame la Sous-préfète intervient pour faire une remarque au sujet des projets de délibérations qui se rattachent au tableau des effectifs : il faudrait faire une présentation de l'ensemble des effectifs répartis par organismes afin de mettre en exergue les « plus » et les « moins ». Ce formalisme permet d'avoir une vision globale sur le personnel.

Marielle Giraud, directrice du pôle « Ressources Humaines » acquiesce, tout en signalant que le tableau des effectifs dans sa totalité avait été communiqué en pièce annexe, lors de précédentes réunions mais la lourdeur du document n'apportait pas plus de lisibilité et de compréhension des projets de délibérations. Cependant cela serait fait lors de prochains conseils.

**RH – Modification du tableau des effectifs :  
Intégration SIAMU et Syndicat des transports du Haut-Livradois**

Cf. délibération n°61.

Unanimité.

**RH – Comité Technique Paritaire et  
Comité d'Hygiène et de Santé des Conditions au Travail**

Cf. délibération n°62

Unanimité.

M. le Président rappelle que les représentants du personnel sont élus. Marielle Giraud précise que la législation oblige dorénavant à ce que les listes de candidatures respectent la proportion homme/femme existante au niveau de personnel de la structure.

4

## **I- PÔLE « ECONOMIE »**

**Bail emphytéotique Ambert Sports**

Cf. délibération n°63

Unanimité.

Danielle Fournioux demande quel est le montant du loyer demandé par la Mairie d'Ambert ? Est-ce une mise à disposition à titre gratuit en compensation des travaux d'aménagement réalisés et portés par la Communauté de communes.

M. le Président répond qu'effectivement, le bail n'a aucune incidence financière pour la Communauté de communes. Il est juste nécessaire de régulariser la situation du point de vue administratif, avec le nouveau gérant de ce local commercial.

**Vente de terrains ZA de Marat**

Cf. délibération n°64

Unanimité.

Daniel Forestier explique que l'entreprise Chamoret souhaite acquérir 5 lots, couvrant une totalité de 14 622 m<sup>2</sup> situés sur la zone d'activité de Marat.

Compte tenu de la délibération prise par l'ex-communauté de communes du Pays d'Olliergues, cela porterait le prix d'acquisition à 39 479,40 €. Cependant au vu de l'état des lots, il est proposé de les céder pour 30 000 €. Il rappelle que l'entreprise Chamoret compte 20 emplois, et si cette opération n'est pas réalisée, cette dernière ira s'implanter ailleurs.

Serge Chevaleyre demande quelle activité est effectuée par l'entreprise Chamoret ?

Arnaud Provenchère répond que c'est essentiellement du transport de produits alimentaires et des transports scolaires.

Patrice Douarre, Maire de Marat, complète la réponse en informant les conseillers que les Transports Chamoret ont bon nombre de projets en cours de réflexion dont l'un sera de développer une activité bois.

Simone Monnerie demande s'il est question de créations d'emplois.

M. le Président répond que ce sont de jeunes entrepreneurs qui ont repris l'entreprise depuis peu, qu'ils ont le souci de se développer de manière progressive et raisonnable et qu'il y aura sans doute des créations d'emplois à la clef.

Guy Gorbinet demande s'il est envisagé un aménagement paysager de la zone.

M. Le Président répond que cela peut être envisagé dans les temps à venir d'autant que l'implantation de la station-service de Marat se situerait à quelques dizaines de mètres. Il conviendra également de prévoir le système d'assainissement de la zone.

Arnaud Provenchère demande : « qu'en est-il du projet de construction de bâtiments sur la ZA de Marat ? ».

Monsieur le Président répond qu'il est de fait abandonné puisqu'incompatible avec la vente de ces lots aux établissements Chamoret. Si ces derniers souhaitent construire, il sera sans doute opportun de les inciter à poser des panneaux photovoltaïques.

## **Politique Touristique ALF**

Cf. délibération n°65

Pour l'exercice de la compétence « Tourisme » : 27.

Pour la délégation de la compétence « Tourisme » à la Maison du Tourisme : 38

Abstentions : 3

Michel Bravard, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle aux conseillers communautaires que la compétence « Tourisme » est une compétence obligatoire. Une délibération définissant l'organisation de cette compétence avait été prise en 2017 : l'EPIC d'Ambert devenait pour un an l'office de tourisme d'ALF et il prenait comme prestataire la Maison du Tourisme pour tout ce qui concernait la promotion et la commercialisation des produits touristiques du territoire. Cette délibération vient à expiration, d'où la nécessité de revoir cette organisation.

Il rappelle également qu'ALF est dans l'attente de la finalisation du projet de territoire, prévue pour fin 2019. Toutefois, l'étude réalisée par Futourism (dont les conclusions ont été présentées en conseil, le 8 février 2018), dans le but de faciliter la décision, fait apparaître les axes de travail suivants :

- réduire les moyens en termes d'accueil. En effet, les budgets qui y sont consacrés sont supérieurs à ceux dédiés à la promotion du territoire, alors qu'il est constaté que les habitudes des vacanciers ont changé dans ce domaine. Les nouvelles technologies ont fait perdre son importance à l'accueil physique classique en office du tourisme ;

- renforcer l'accompagnement des prestataires, car ce sont les véritables acteurs lorsqu'il s'agit d'augmenter la fréquentation du territoire.

L'étude a souligné également le manque d'hébergements qualifiés, il s'agit donc d'œuvrer dans ce domaine, et d'inciter les prestataires à les conforter.

En ce qui concerne ALF, plusieurs projets sont en cours : réhabilitation du gîte des Pradeaux, reconstruction d'un site au Col des Supeyres, création d'un camping à Arlanc d'hébergements insolites légers (car le site du camping actuel connaît des problèmes d'inondation en cas d'intempéries) ; la SEM de Prabouré souhaite également, avec la contribution de prestataires privés créer des hébergements car à l'heure actuelle, ils font cruellement défaut.

Michel Bravard rappelle également le rôle tenu par la Maison du Tourisme dans le domaine de la promotion des produits touristiques locaux, dans la mutualisation des moyens mis à disposition des diverses collectivités avant la fusion, ainsi que dans la professionnalisation des agents. Il précise aussi qu'elle jouit d'une image plus lisible à l'extérieur du territoire, l'image « Parc ».

Il déclare, toutefois, qu'un exercice direct de la compétence « Tourisme » permettrait une gestion au plus près des besoins, aussi bien du financeur qu'est ALF, que des socio-professionnels qui œuvrent dans ce domaine.

Le conseil doit faire un choix entre deux options :

- soit ALF garde la compétence « Tourisme », elle serait exercée en interne via l'EPIC ;
- soit ALF délègue la compétence « Tourisme » à la Maison du Tourisme et ce, pour trois ans.

La Maison du Tourisme l'exerce actuellement pour 4 communautés de communes : Thiers Dore Montagne (38 000 habitants), Entre Dore et Allier (Lezoux) (25 000 habitants), Billom Communauté (18 000 habitants), et partiellement pour ALF (28 000 habitants).

Michel Bravard rappelle également que la MDT a confié une mission d'expertise au Cabinet de Futourism, en vue d'organiser au mieux le tourisme intercommunautaire. Le Comité de pilotage de cette étude a eu lieu le 22 mai et a rappelé une stratégie d'action pour 2019, dont l'un des axes du point de vue « marketing », est de faire du territoire une destination des savoir-faire : « L'Auvergne de toutes les expériences » ;

Du point de vue financier : en 2018, le budget global de la MDT s'est élevé à 824 759 €, Ambert Livradois Forez n'y ayant contribué que pour 135 000 €, puisqu'elle assurait seulement la promotion et la commercialisation des produits pour le compte de l'EPIC.

Deux critères sont déterminants dans la part de financement de la MDT : le nombre d'habitants et le nombre de lits touristiques. Sur 11 136 lits touristiques, ALF pèse 6 062, soit 54,4 % ; Billom Communauté 6 % ; Entre Dore et Allier 7 %, et Thiers Dore Montagne : 31 %. Ces différents critères, pondérés par la taxe d'habitation, font qu'ALF représenterait environ 40 % de l'activité de la Maison du Tourisme.

Dans le cas où ALF délèguerait sa compétence « Tourisme » à la MDT, on peut estimer sa participation 2019, à 321 000 € sur un budget de 1 008 822 € ; 114 000 € pour Billom Communauté, 56 000 € pour Entre Dore et Allier, et 404 000 € pour Thiers Dore et Montagne.

Dans le rendu de l'étude, il est également précisé l'augmentation du budget consacré aux actions promotionnelles qui passerait de 170 à 200 000 €. Ce coût supplémentaire serait réparti en fonction du poids touristique des 4 EPCI.

Il y figure également une modification du nombre de représentations des élus : jusqu'à aujourd'hui, les collectivités membres étaient représentées par trois élus respectifs ; il est proposé de passer à 4 représentants pour ALF et TDM, 2 pour Billom, 2 pour Lezoux, et 2 pour le PNRLF.

Ces dispositions doivent être prises au conditionnel et sont appelées à être formalisées dans des conventions.

Michel Bravard passe la parole à Sylvain Ringenbach, directeur en charge du Tourisme à la Communauté, afin qu'il expose les divers éléments de réflexion proposés par la Commission « Tourisme ».

Jean-Luc Coupat intervient pour remarquer que le schéma d'accueil touristique prévu, fait du Livradois le parent pauvre en termes de présence territoriale.

Michel Bravard répond que ce point sera traité ultérieurement, lors du débat, qui aura lieu après la présentation de Sylvain Ringenbach.

Afin de définir les orientations proposées ci-après, ce dernier explique que la Commission s'est basée sur les éléments de la charte de territoire, et ceux du futur projet de territoire, ces éléments étant axés sur l'accueil des futurs habitants, et par contre-coup, sur la capacité du territoire à générer de nouveaux emplois.

Il précise que lorsqu'on parle de tourisme, il s'agit de distinguer deux blocs :

- l'offre touristique d'une part, et la politique exercée dans ce domaine : développement de l'offre, volonté de créer des aménagements, de favoriser les investissements, gestion des équipements, ... ALF en possède un certain nombre qui permettent de participer, ou compléter l'offre touristique.
- Les offices de tourisme, d'autre part : une partie de leurs missions est essentielle : c'est la promotion du territoire, le marketing, la commercialisation de produits touristiques en lien avec le territoire. L'autre partie de leurs missions est sans doute plus visible : c'est l'accueil, l'information – dites missions régaliennes des OT - et les animations qu'ils proposent.

Il résume donc le rôle tenu par la collectivité dans ces deux grands blocs qui constituent la compétence tourisme :

Pour le premier, il s'agit de développer, investir et accompagner les porteurs de projets. Si cela s'avère nécessaire : gérer des équipements (hébergements, activités, ...). Dans ce dernier cas, la Communauté de communes s'apparente à un prestataire et son rôle est incontestable puisqu'elle met en place une politique, des outils de gestion directe de ses équipements, et elle en fait la promotion. Une liste des équipements est jointe au rapport. Il est prévu de pouvoir mettre en place d'ici fin 2018, une équipe ayant pour objectif de développer et gérer ses équipements.

Pour le second, -- notamment les missions d'accueil et d'information --, plusieurs bureaux d'information touristique sont présents sur le territoire : à Ambert, Saint-Anthème, Arlanc, Saint-Germain l'Herm, Olliergues ; Viverols et Cunlhat disposant d'OT rattachés aux Maisons de Service au Public. Une part importante de cette mission est d'alimenter et gérer une base de données ; une autre part tout aussi importante est de connaître et accompagner les socio-professionnels dans leurs activités, favoriser leurs actions collectives.

Enfin, au niveau de la promotion et la commercialisation de produits, le travail se définit par la création et la distribution de documents papiers mettant en avant les activités proposées sur le territoire, les relations presse, l'animation des outils numériques, le montage de packages produits et leur vente...

L'étude de Futourism a montré les faiblesses en matière de tourisme de l'EPCI ; l'une d'elles en particulier est le fait qu'ALF axe essentiellement son action sur l'accueil physique. Il s'agit donc de rééquilibrer la démarche dans ce domaine en favorisant la promotion et en pensant différemment l'accueil, en l'adaptant aux outils numériques.

La commission « Tourisme » d'ALF s'est par conséquent orientée vers une révision du schéma d'accueil. Un diaporama qui n'est à l'heure actuelle qu'un document de travail, illustrant ce nouveau schéma est présenté aux membres du conseil :

- Le bureau d'information touristique, principal et permanent, serait situé à Ambert : y seraient gérés dans ce lieu (et c'est déjà le cas) la majorité de l'accueil physique et l'intégralité de l'accueil téléphonique.
- Deux bureaux dits « secondaires », seraient situés à Saint-Anthème et Arlanc, ouverts en saison, avec des plages horaires larges d'avril à octobre ;
- Deux bureaux saisonniers, situés à Saint-Germain l'Herm et Olliergues, ouverts en saison également mais de manière large seulement en juillet août ;
- Deux accueils « tourisme » sur Cunlhat et Viverols, rattachés à l'accueil des Maisons de services au public ;
- Des relais d'information touristique, situés sur tout le territoire, où des acteurs, essentiellement privés, s'engageraient à avoir un niveau d'information suffisant dans ce domaine. Ce système d'accueil et d'information sera expérimenté dès cet été, au Moulin Richard de Bas et au Jardin pour la Terre avec des présentoirs, des supports d'information dynamiques. Les agents passeront régulièrement dans ces relais afin de s'assurer du niveau performant de l'accueil.

Arnaud Provenchère exprime sa surprise en tant que Maire d'Olliergues car il apprend que l'office de tourisme de sa commune, ouvert jusqu'à présent toute l'année, n'assurera l'accueil que pendant la saison estivale. La Communauté de communes s'était pourtant engagée à développer et créer de l'activité.

Sylvain Ringenbach rappelle que le bureau d'information touristique d'Olliergues n'est actuellement pas ouvert au public aux mêmes amplitudes horaires pendant toute l'année.

Arnaud Provenchère répond que l'agent est présent tous les jours dans le local, même s'il n'est pas ouvert au public.

Sylvain Ringenbach pense qu'il est alors possible de développer d'autres actions que celle de l'accueil, notamment dans le domaine de l'accompagnement des prestataires, ou dans celui de la promotion du territoire.

Arnaud Provenchère estime cette décision regrettable car la commune a investi 250 000 € dans la rénovation du bâtiment récemment.

Michel Bravard reprend la parole pour répondre à Jean-Luc Coupat et Arnaud Provenchère qui s'interrogent sur ce schéma d'accueil. Il déclare : « il est admis communément par les professionnels du tourisme qu'il faut réduire l'accueil qui se résume à attendre le client derrière un guichet ; il est certainement préférable que les agents d'accueil se transportent là où il existe un flux touristique. Par exemple, l'hiver, ne serait-il pas plus judicieux que l'agent soit présent au Col du Béal, lorsqu'il y a de l'activité ? Il est essentiel d'être plus performants, d'aller aux devants du touriste pour lui vendre le territoire, et ainsi faire du développement économique via l'accueil touristique. »

Il demande également s'il ne vaut pas mieux, dans le domaine de l'accueil, s'appuyer sur les maisons de services au public de Saint-Germain l'Herm et d'Olliergues, celle-ci devant ouvrir le 7 juillet. Il faudra envisager une polyvalence du personnel qui permettrait ainsi une ouverture optimale du territoire, même hors saison. Au vu des contraintes budgétaires, il apparaît bien évident qu'on ne peut multiplier les emplois et le personnel devra se former à un accueil plus diversifié. Il propose au conseil d'aller dans ce sens-là.

Arnaud Provenchère estime que ce n'est pas aller dans le sens du développement touristique.

Sylvain Ringenbach reprend le cours de sa présentation et rappelle que ce sont des pistes de travail. Outre la révision du schéma d'accueil touristique, il s'agit d'accentuer l'accompagnement des prestataires ; accentuer également la promotion du territoire par le numérique, ainsi que le montage et la commercialisation des produits touristiques.



Il précise que, quel que soit le scénario choisi ce soir, ce sera la feuille de route à suivre pour établir une politique touristique cohérente.

Danielle Fournioux : « Lorsqu'on parle de promotion, il est bien entendu qu'il faut promouvoir le territoire dans son ensemble et dans toutes ses composantes, et pas seulement celui d'ALF. Dans cette présentation, on se limite aux activités « sport et nature », et si l'on se compare à d'autres régions de France, nous n'avons pas dans ce domaine les arguments les plus percutants. Il s'agit de se distinguer et donc de s'appuyer également sur un volet patrimonial et culturel. Nous pourrions faire une jonction de ces deux aspects qui serait des plus intéressantes. Je regrette que nous nous trouvions face à seulement deux solutions. N'est-il pas possible de créer des partenariats, car il est regrettable que l'une de nos forces soit l'accompagnement des socio-professionnels, et a contrario, cela soit l'une des faiblesses de la maison du Tourisme. N'est-il pas possible de mieux répartir les rôles ? Je souhaite également faire une petite alerte : le numérique effectivement est nécessaire, mais le numérique sans l'humain n'a aucune valeur en terme d'accueil »

Corine Mondin prend la parole pour remercier Michel Bravard et Sylvain Ringenbach d'avoir rappelé que la Maison du Tourisme regroupe quatre Communautés de communes et le Parc Livradois Forez, ce qui est significatif en termes de mutualisation ; d'avoir rappelé également que la gouvernance serait modifiée avec un renforcement de la représentation des deux gros pôles que sont TDM et ALF. En second lieu, elle souhaite dire que cette mutualisation représente un budget d'1 million d'euros et aucune communauté de communes et aucun Parc ne peut s'offrir une telle enveloppe budgétaire pour gérer la compétence « Tourisme ». Elle précise qu'actuellement, 23 agents à la Maison du Tourisme, sont spécialisés dans ce domaine : 2 agents sont missionnés exclusivement sur le service commercial, 1 agent sur le service internet ; 1 agent sur le service de développement de la réservation en ligne, 1 sur la billetterie et ainsi de suite... ces postes très spécialisés permettent une force de frappe beaucoup plus importante dans un secteur extrêmement concurrentiel.

Danielle Fournioux intervient pour compléter cette intervention en rappelant que la Maison du Tourisme a tissé des liens avec d'autres acteurs touristiques en dehors du territoire. Et elle pense que l'image « Parc Régional » est plus lisible que celle d'ALF, à l'échelle nationale. Il s'agit de ne pas céder à la tentation de se refermer sur soi-même.

Michel Bravard répond que bien au contraire, ALF a fait depuis le début le choix de s'ouvrir sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec ses voisins foréziens : le projet d'obtention du label « pôle d'activité pleine nature » a été conduit de concert. Il s'agit également de se tourner vers les directions d'Issoire et de Saint-Etienne.

Jean Bostvironnois : « La question de notre politique touristique est intéressante surtout que nous savons, depuis le travail effectué dès avant la fusion, --et nous en avons convenu--, que c'est un des leviers de notre développement ; et que c'est l'un des rares sur lequel nous avons la main. Il me semble opportun de garder les moyens d'agir en direct. Travailler avec d'autres territoires, qui ont également beaucoup de qualités, nécessite bien souvent des compromis et cela fait perdre du temps. De plus, je crois que la destination touristique, il ne faut pas la bâtir avant l'activité des acteurs touristiques ; par conséquent l'animation des socio-professionnels me semble être le nerf de la victoire, en matière de développement touristique. Et on doit s'appuyer sur une équipe dynamique, gérée de manière pertinente pour que nos socio-professionnels apprennent eux, à communiquer. La destination se construira autour de l'activité que nous saurons créer. Cette destination peut être effectivement conforme au périmètre du Parc, ou bien un peu plus large. Je pense donc qu'il faut faire les choses dans l'ordre : tout d'abord animer notre territoire puis ensuite travailler dans une destination qui saura être reconnue par les consommateurs français, européens ou même mondiaux. »

Patrick Besseyre prend la parole afin de dire combien il est pleinement favorable à exercer la compétence « tourisme » en direct. Il précise qu'en matière touristique, le territoire d'ALF est très en avance sur ses voisins :

« L'occasion est unique d'être autonome et de pouvoir définir notre politique. Il ne s'agit pas, bien sûr, de se couper de l'extérieur, il s'agit simplement de trouver des synergies. Et il va sans dire qu'elles seront trouvées. Les axes ont été développés : c'est pratiquer une gestion de proximité grâce à une connaissance exacte des prestataires qu'il s'agit d'accompagner dans leur projet ; c'est renforcer nos points forts grâce à des produits d'appel, sans oublier de développer et de faire monter les points faibles. Nous savons très bien que certaines parties du territoire ont une vocation plus récente dans ce domaine et s'avèrent plus faibles et bien entendu, il faut également les accompagner. J'entends le souci de Jean-Luc Coupat pour le Livradois, mais le Livradois a une forte potentialité car c'est la porte ouverte sur le bassin de chalandise clermontois. Du côté Forez, les points forts sont reconnus nationalement, et il faut les conforter. Le Forez possède les activités, le Livradois a les structures d'hébergement. Il est nécessaire de créer une passerelle entre les deux. Pour terminer de manière un peu humoristique, depuis quelques mois, je constate que le plan de communication d'ALF se porte sur les Pep's, Personnes à Energie Positive... Eh bien je comprendrais mal, qu'être Pep's consiste à se défaire d'un problème en signant un chèque à une association où jusqu'à présent, (et cela va changer heureusement) nous étions peu représentés, nous avons de l'ambition pour ce territoire, nous avons de l'imagination, il faut s'approprier cette compétence ; ce qui n'empêche en rien de trouver des synergies avec les autres structures touristiques. »

Eric Dubourgoux déclare qu'il est très attentif au souci d'avoir un équilibre territorial dans la politique touristique, ce qui n'est jamais gagné ; cependant, sur ce territoire, travailler en équipe est devenue une habitude et deux structures ont contribué pour une large part à façonner cet esprit collectif : le Parc et surtout le SIVOM. On a ainsi pu créer des liens et ALF est concerné certes par la Vallée, mais également par ses deux versants, le Livradois, et le Forez. Il s'agit de prendre garde à conserver cette unicité politique, particulièrement dans le secteur touristique.

Il a parfaitement entendu les problèmes de gouvernance évoqués, et ils font régulièrement débat. Il s'agit de les régler et la représentation telle qu'elle est proposée permettra sans doute de les solutionner en partie mais pas totalement, car certains continueront sans doute à se sentir dépossédés, ou bien négligés. L'élément déterminant de la décision à prendre ce soir devra être de s'appuyer sur tout le travail effectué jusqu'à présent.

Il partage le souci de Danielle Fournioux : celui de ne pas créer une situation qui mène au repli sur soi. Envisager une délégation à la Maison du Tourisme serait une solution à laquelle il est favorable, à condition toutefois de régler les problèmes de fond régulièrement évoqués. Il termine en disant que cela peut n'être qu'une étape, et qu'il sera toujours temps de faire le bilan de ce travail d'équipe.

Simone Monnerie : « Depuis que la nouvelle Communauté de communes a été créée, il me semble que le territoire est devenue une entité touristique à part entière, même si cela ne signifie pas que l'on doive se renfermer sur nous-mêmes. Notre « fonds de commerce » touristique constitué par nos hébergeurs, nos points de restauration, nos activités, --qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs--, est extrêmement important, diversifié et complet. C'est une vraie chance également d'avoir le Livradois, et le Forez, qui sont des portes d'entrées notables sur les territoires voisins. Il est vrai que nous devons être en lien avec ces bassins de population, et transcender les limites administratives sans intérêt pour le touriste. Pour revenir sur le débat au sujet de l'accueil, et sur cette étude qui dit qu'il faut de moins en moins d'accueil physique, c'est pourtant bien ce personnel préposé à l'accueil qui va être amené à proposer et vendre les produits et les prestations touristiques de notre territoire, lorsque le touriste est sur les lieux. L'accueil est par ailleurs un véritable métier, comme toutes les autres professions, et nous avons la chance que notre personnel soit nombreux et qualifié dans ce domaine.

Enfin, si je relie la politique touristique au projet de territoire d'ALF en cours d'élaboration, nous avons pu constater combien le tourisme est un point d'appui à l'objectif premier du projet de territoire : l'accueil de nouvelles populations. Le choix proposé ce soir est un peu prématuré puisque nous n'avons pas écrit le projet, il me semble toutefois que l'on ne doit pas renoncer à

exercer cette compétence, alors que nous disposons d'un patrimoine touristique complet, que nous avons un personnel nombreux et qualifié, que nous disposons d'un office de tourisme, et que celui-ci, en plus de ces missions dites régaliennes, peut faire la gestion d'équipements et développer d'autres actions. De plus, à l'heure où nous perdons nos services publics, peut-on refuser d'exercer nos compétences ? Je pense donc qu'il faut exercer nous-mêmes la compétence « Tourisme », tout en continuant à nouer des partenariats avec les collectivités voisines. »

Simon Rodier déclare qu'il ne faut pas envisager le tourisme seulement sous son aspect économique, bien qu'il ait un vrai poids pour les ressources du territoire. La chose sur laquelle il faut insister, c'est ce flux que constitue le tourisme de passage, car bien souvent, les gens s'arrêtent sur notre territoire « un peu par hasard », si on les cite.

« Certains ont dit que nous risquions de nous fermer, mais cela ne peut arriver car nous ne l'avons jamais été. Et ce, pour des raisons historiques, on a hérité de ces ouvriers qui partaient l'hiver et revenaient enrichis de ce qu'ils avaient vécu ailleurs. Le Parc est certes une vraie chance mais il ne faut pas se limiter à cela. Il est nécessaire d'être ouvert, et surtout vers tous les territoires voisins, pas seulement vers Thiers ou Clermont. De plus l'accueil n'est pas l'affaire seulement des personnels, c'est celle de tous les habitants d'ALF. »

Jean-Luc Coupat livre son sentiment personnel : lorsqu'il était vice-président de l'ex-communauté de communes du Haut-Livradois, une délibération avait été prise qui cédait en partie certaines missions à la MDT ; c'est la seule délibération qu'il a regretté de ne pas avoir remis à l'ordre du jour lorsqu'il est devenu président, non parce qu'il s'agissait de la Maison du Tourisme, mais parce qu'il s'était aperçu que les élus locaux avaient perdu la main sur un certain nombre de domaines.

Il pose la question de savoir si ALF n'a pas les moyens de porter une véritable politique touristique. Pour ce qui le concerne, il pense que oui, elle en bien a les moyens, et qu'elle doit le faire car c'est l'un des leviers d'action le plus important en matière de développement et d'attractivité du territoire. Il croit à la gestion de proximité, car c'est le fondement de l'esprit de communes qui se rassemblent en communauté de communes : faire ensemble ce qu'elles ne peuvent faire seules. Il est bien entendu qu'il faut travailler avec les territoires voisins et même au-delà, car on vend une destination « Auvergne », et non une destination Parc du Livradois-Forez mais il votera pour que la compétence « Tourisme » soit exercée par ALF de manière pleine et entière.

Dominique Giron revient sur quelques propos qui ont été énoncés : « Tout d'abord, la destination n'est effectivement pas celle du Livradois-Forez, ni PNRLF, elle est bien « Auvergne ».

Par ailleurs, le plus important, ce sont les prestataires. Deux chiffres pour illustrer le poids économique : sur le Département du Puy-de Dôme, 650 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel pour 20 000 emplois. Pour relayer ce qu'a exprimé Simone Monnerie, ALF est en cours d'écriture d'un projet de territoire, quel signe est envoyé aux différents financeurs, et aux divers partenaires, si elle ne garde pas cette compétence, si elle ne prend pas en main ce domaine économique ? Il serait d'ailleurs possible d'avoir cette réflexion sur d'autres secteurs, sur celui de la culture par exemple, que l'on pourrait céder au Bief. On pourrait ainsi confier à diverses associations les différentes politiques qu'ALF souhaite mener.»

Dominique Giron affirme qu'en ce qui la concerne, garder la maîtrise de cette politique lui paraît important pour plusieurs raisons : pour légitimer les décisions d'investissement qui pourraient se faire sur le territoire, il est primordial de ne pas avoir seulement un discours mais de porter une vraie politique dans ce domaine. Par ailleurs, rien n'est immuable, rien n'empêche de revenir sur cette décision, et de débattre à nouveau de cette question.

En ce qui concerne l'ouverture sur l'extérieur, il est bien entendu qu'il faut l'avoir sur les territoires voisins mais également sur le Département. Elle regrette que la Maison du Tourisme pratique souvent la politique de la chaise vide, lors des réunions organisées au niveau départemental. Il est important de jouer collectif : Région, Département, ... Il s'agit de travailler en

partenariat avec les autres structures mais surtout de prendre son destin en main, et tenter le pari car les ressources touristiques d'ALF sont riches.

Guy Gorbinet déclare que lorsqu'il avait été président de l'ex Communauté de communes du Pays d'Ambert, il avait été un peu sceptique au sujet de cette délégation, et qu'il n'avait confié qu'une partie des missions à la MDT. Mais il estime qu'un travail de qualité a été fourni depuis, et cela permet de ne pas être isolé sur le territoire. Le système de gouvernance ne lui convient pas mais ce problème est en passe d'être résolu.

Michel Bravard note que le sujet divise mais que toutes ces interventions montrent que le sujet intéresse également et il s'en félicite. Il rappelle deux axes de la charte de territoire, élaborée il y a un an : renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles populations ; concevoir la politique touristique du territoire et la mettre en œuvre. Il est compréhensible selon lui, que les anciens EPCI aient cru bon, il y a quelques années, de mutualiser leurs moyens dans ce domaine en rejoignant la MDT. Et il reconnaît qu'elle a accompli du bon travail. Mais aujourd'hui, il faut garder la compétence.

Il cite le début d'un courrier de Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil Départemental, invitant les communes à inscrire leurs sentiers de randonnées sur une plateforme numérique du Département : « Le tourisme est un levier essentiel de développement économique, d'attractivité et d'aménagement de nos territoires. Dans ce secteur, la randonnée est la première activité pratiquée par les touristes... ». ALF a la chance d'être riche dans ce domaine et d'avoir de magnifiques paysages. Un touriste est peut-être un habitant de demain ! Porter une politique touristique est par conséquent indispensable.

Il rappelle qu'il y a un an, la communauté de communes de Thiers Dore Montagne souhaitait également garder cette compétence et il ne comprend pas son revirement à ce sujet. Il déclare également que pour avoir participé pendant trois mandats à l'exécutif du PNRLF, il ne peut imaginer que la structure peut tenir rigueur à ALF de vouloir garder la main sur cette compétence. Le Parc est par ailleurs un outil au service des territoires qui le constituent, et qu'il se fourvoie un peu sur ses engagements lorsqu'il refuse de collaborer avec le territoire du Forez sur la destination « Forez », car il est primordial de favoriser le rapprochement des deux versants.

12

Monsieur le Président prend la parole pour dire que tous les avis sont respectables. En ce qui le concerne, pour avoir pendant de très nombreuses années participé à la dynamique collective, il se sent un peu dans l'inconfort à l'idée de se soustraire à cette dynamique, même si actuellement, elle ne s'exerce pas de la manière souhaitée. Il y aura vraisemblablement des améliorations à apporter dans le fonctionnement. S'il est décidé de faire partie de la MDT, ALF aura tout le loisir d'apporter les modifications qu'elle souhaitera. S'agissant de l'exercice en autonomie de la compétence « Tourisme », il ne rejoint pas ceux qui pensent qu'ALF est en mesure de le faire : elle a capacité à la mesure de ses moyens, et il s'avère qu'aujourd'hui, ils sont extrêmement limités. Si ALF s'engage dans cette démarche, il faudra investir dans de nombreux outils, qui existent déjà dans le cadre de la mutualisation mise en place par la Maison du Tourisme.

Monsieur le Président dit avoir été amené, après réflexion, à penser qu'il valait mieux jouer le jeu de la mutualisation avec la MDT, même s'il y a beaucoup à construire et même si son fonctionnement n'est pas complètement satisfaisant. Il ne lui semble pas possible de faire l'économie de l'image « Parc », et après en avoir été d'ardents défenseurs, de se tenir à l'écart de la structure.

Monsieur le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

## **II- PÔLE « CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE »**

## **Orientations culturelles et mise en œuvre**

Cf. délibération n°66

2 abstentions.

Simone Monnerie pose la question du budget prévisionnel imparti à la politique culturelle et à sa mise en œuvre.

Chantal Facy, Vice-présidente en charge de la Culture, répond que cela a été voté lors du dernier conseil communautaire.

Michel Beaulaton souligne que les montants spécifiques auraient pu être rappelés en annexe.

Céline Bouteloup répond qu'il est possible de donner un certain ordre de grandeur pour la saison culturelle : Festival de Montpeloux : environ 38 000 €, Festival Bulles de Mômes : 38 000 € ; saison culturelle du Pays de Cunlhat : environ 20 000 €. A ces prestations, il faut rajouter des événements ponctuels comme Jazz en Tête par exemple. Le gros du budget « culture » est forcément les charges de personnel qui œuvre dans ce domaine. Les effectifs sont : 11 équivalent temps plein sur le service « Lecture publique » hérité de la fusion, et en ce qui concerne la programmation et la diffusion, 1,5 équivalent temps plein. Un agent à temps complet intervient sur le patrimoine, un autre également dans le domaine de la médiation avec les écoles, les groupes. Ainsi qu'un agent « lecture publique » à 20 % et 80 % culture. Ce sont en majorité des agents de catégorie C. Ceci pour donner un ordre d'idée. A présent, avec l'intégration du SIAMU, il faut ajouter 5 agents dédiés à l'éducation musicale.

## **Subventions aux associations 2018**

Cf. délibération n°67.

Albert Luchino ne prend pas part au vote.

5 abstentions.

Gérard Cornou demande pourquoi l'aide à l'Association des Propriétaires Forestiers du Livradois a été supprimée alors qu'il est admis par tous que la Forêt est une composante importante du territoire tant au niveau économique qu'environnemental.

M. le Président répond que le Bureau a considéré, en partant du fait que l'association des propriétaires Ance et Dore ne souhaitait pas de subvention, qu'il fallait appliquer un traitement équitable aux deux associations ; ces deux associations étant dans une situation financière équivalente et relativement confortable. Cependant, si l'une ou l'autre des associations prévoyait des projets particuliers, il était prêt à apporter une aide spécifique.

Christian Alexandre demande pourquoi le Cyclo Club les Copains bénéficie de deux lignes de subvention.

M. le Président donne la parole Daniel Barrier. Ce dernier répond que le Cyclo Club a eu le souci de développer l'activité touristique du Pays : afin de profiter de la venue de 2 500 cyclistes, et autant d'accompagnants, il a souhaité faire une exposition de toutes les activités de pleine nature du territoire. Plus de 20 exposants seront présents sur le site du plan d'eau, et cette présentation se fera sous forme dynamique puisqu'il sera possible de tester toutes ces activités.

## **Dissolution du SIAMU**

Cf. délibération n°68

Unanimité.

### **III- PÔLE « AGRICULTURE-FORÊT-ENVIRONNEMENT DURABLE »**

#### **PLUi du Pays d'Olliergues - Ouverture à l'urbanisation de la zone AU de l'Orme dans le cadre de la modification n°1**

Cf. délibération n°69

Unanimité.

#### **PLUi du Pays d'Olliergues – Déclaration de projet Gac « La Bergeronnette »**

Cf. délibération n°70

Unanimité.

#### **Adhésion au Service d'Ingénierie Agricole Départementale**

Cf. délibération n°71

1 opposition. 8 abstentions.

Agnès Pérignon demande si les missions ont été définies et sinon, quand le seront-elles ?

Laurent Bachellerie, Vice-président en charge de l'Agriculture et de la Forêt répond que les missions seront sans doute les mêmes que celles assurées par le Réseau Agricoles, elles ne sont pas encore finalisées, mais afin de faire partie du dispositif il faut adhérer au préalable. Il précise que dans le panel de services proposés, ALF est assurée de bénéficier des mêmes prestations qu'auparavant.

En ce qui concerne les agents, en changeant d'employeur, leurs statuts vont être reconsidérés ; cependant, tout laisse à penser que cela devraient être les mêmes qui œuvreraient sur les secteurs du territoire.

#### **Convention « Les Gannets » - CCALF – CA Loire Forez**

Cf. délibération n°72

Unanimité.

#### **Information sur les Certificats d'Economie d'Energie**

Jean-Luc Coupat déclare qu'il a été possible de mobiliser 975 000 euros, notamment grâce au label TEPCV dont jouit le territoire. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 400 000 euros pour les travaux communaux
- 500 000 euros pour la rénovation de l'Eclairage public
- 75 000 euros pour les travaux sur les bâtiments intercommunaux.

Après l'appel lancé auprès des communes en fin d'année 2017, 19 ont répondu et tous les devis ont été validés. Les communes peuvent lancer les travaux. Jean-Luc Coupat rappelle qu'ils doivent être terminés et payés avant la fin 2018. Il rappelle également qu'il faut transmettre les factures à Edith Allard, afin qu'elle puisse vérifier qu'ils sont bien en conformité avec les certificats d'économie

d'énergie car il peut y avoir quelquefois un simple problème d'écriture qui empêche la mobilisation de ces crédits.

En ce qui concerne la part intercommunale, 18 bâtiments sont concernés (logements et bâtiments administratifs).

En ce qui concerne la rénovation de l'éclairage public, un partenariat a été établi avec le SIEG pour parvenir à mobiliser la totalité de ces crédits CEE, et pour identifier les travaux éligibles sur les communes. 21 communes vont ainsi prendre part au dispositif. Il leur rappelle de reprendre une délibération afin de valider les nouveaux montants qui leur ont été communiqués. Là encore, les travaux doivent être effectués avant la fin de l'année, aussi le SIEG va-t-il les prioriser, et ce, même sur les travaux TEPCV ; ces derniers seront reportés sur 2019, les délais de mobilisation des subventions pouvant aller jusqu'en 2020. Il rappelle également que les communes devront faire l'avance de 75 % des fonds, le SIEG prenant en charge 25 % du montant. Il informe également que les taux sont différenciés en fonction des communes, car une partie est éligible au CEE, et l'autre ne l'est pas.

Bernard Faure : « les travaux doivent être effectués et payés avant la fin de 2018, mais cela ne dépend pas des communes, cela dépend pour beaucoup des entreprises et du SIEG, et ce dernier a dit qu'il semble difficile de prévoir tous ces travaux pour les prochains mois. Faut-il comprendre que si une commune n'a pas fait ses travaux avant fin 2018, elle sera pénalisée ? »

Jean-Luc Coupat : « Logiquement c'est au SIEG d'être pénalisé, car la convention signée pour les CEE indique très clairement ces conditions. »

## **IV- PÔLE TECHNIQUE**

15

### **CODEC : étude tarification incitative**

Cf. délibération n°73

Unanimité.

### **SPANC : modification règlement intérieur**

Cf. délibération n°74

Unanimité.

### **Attribution de marché pour la fourniture de carburants en grosses et moyennes quantités**

Cf. délibération n°75

Unanimité.

## **V- PÔLE SOCIAL**

### **Remplacement membre élus au CA du CIAS**

Cf. délibération n°76

Unanimité.

M. le Président indique que deux motions sont présentées à l'approbation du conseil : l'une d'elle concerne le projet de réorganisation de la gendarmerie sur les territoires d'Ambert et de Thiers ; il demande si les conseillers ont des remarques, et si Madame la Sous-préfète souhaite prendre la parole à ce sujet.

Eric Dubourgnoix fait remarquer, en réponse aux observations lancées au cours du débat sur la compétence « Tourisme », qu'il s'agit d'une mission régaliennne de l'Etat et non d'une délégation de promotion touristique, il s'agit par conséquent de bien faire la distinction, et d'être très attentif à préserver ces services de proximité, primordiaux pour un territoire rural. En effet, la population locale n'est pas à l'abri des réalités qui ont cours en territoire urbain. Par ailleurs, certaines manifestations nécessitent une vraie collaboration avec les services de l'Etat, notamment dans une sous-préfecture. Exiger que ce projet de fusion avec la Compagnie de gendarmerie de Thiers soit abandonné, est une simple question de bon sens.

Madame Valma prend la parole pour déclarer que la note a été faite dans le cadre d'une restructuration des services de gendarmerie sur le territoire. Elle indique que le commandement de la Compagnie va être reporté sur celle de Thiers. Cela va changer sans doute les relations que la Sous-préfecture a de manière régulière avec celle d'Ambert. Elle ne porte aucun jugement à ce sujet, mais dit que c'est déjà le cas pour le SDIS, avec lequel elle échange tous les quinze jours, au sujet des affaires qui concernent le territoire d'Ambert. Elle précise que toutefois les moyens opérationnels sont préservés.

Madame Valma dit que par ailleurs elle a entendu également les craintes des élus en ce qui concerne la sous-préfecture, mais qu'elle n'a pas à son niveau, beaucoup d'éléments pour agir.

Louis Chauvet demande si les huit brigades existantes sur le territoire vont toutes être rattachées à Thiers, ou certaines seront-elles rattachées à d'autres villes voisines comme Issoire par exemple... Les distances à parcourir par le commandant de Thiers étant supérieures à 50 mn en cas d'intempéries ou lorsqu'il faudra se déplacer à l'autre extrémité du territoire d'ALF.

Madame la sous-préfète répond que le commandant disposera d'un adjoint, dans la brigade d'Ambert qui tiendra le même rôle que l'ancien commandant. Le schéma présenté ne devrait pas être modifié.

M. le Président conclut le débat sur cette question en déclarant que l'inquiétude des élus et des administrés est légitime.

Il demande au conseil s'il approuve cette motion telle qu'elle est présentée en annexe.

Elle l'est à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

La seconde motion concerne le Réseau Rural d'Education, qui concerne les collèges du Livradois, et qui mutualise un certain nombre d'actions qui permettent un maillage éducatif intéressant pour ces établissements. L'inquiétude provient de la réduction des moyens consentis, sachant que la mise en œuvre de ce dispositif est financée par le Département et l'Education Nationale. Les bénéficiaires sont inquiets quant à la pérennité de ce dispositif. Cette motion a pour objet d'alerter ces instances sur l'intérêt que portent ALF et ses communes-membres, au Réseau Rural d'Education.

Dominique Giron et Jean-Luc Coupat, Conseillers départementaux, ne prennent pas part au vote.

La motion est approuvée à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions).

Guy Gorbinet livre ses inquiétudes quant au Bac Pro Gestion du Lycée d'Ambert, qui risque d'être basculé sur Thiers, entraînant la disparition de la section. Une rencontre entre



Madame la Proviseur du Lycée et l'inspection d'académie a été programmée. Il a demandé à en connaître la teneur en tant qu'élus, car la suppression de cette section aurait des conséquences non seulement en termes d'attractivité du territoire, mais également en termes de perte de population, puisque bon nombre d'élèves seraient obligés de partir dès 15 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président salue M. Gilles Guégan, Trésorier, et informe les membres du conseil que ce dernier partira à la fin du mois de juillet. Il le remercie chaleureusement pour sa disponibilité, son efficacité en matière comptable, pour les services rendus au territoire. Il souligne combien il a apprécié son ouverture d'esprit et la souplesse qu'il a laissée aux services, lors de la fusion, car cela avait permis de faciliter ce passage notamment au plan comptable et financier. Il souhaite, au nom de tous les élus, lui témoigner sa reconnaissance.

M. Gilles Guégan remercie les conseillers, mais également les secrétaires, qui ont su passer à l'ère du numérique. Il remercie plus particulièrement Mme Huguette Rigaud, le SIVOM, et à présent ALF pour toute l'aide apportée pour les formations nécessaires à cette mutation des pratiques.

M. le Président clôt les débats et lève la séance.